

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Crissier propose de nombreux accueils et activités parascolaires pour les enfants. Les prestations résumées ci-après, sont gérées et financées par la Ville, et vous trouverez pour chacune d'elle les coordonnées de contact correspondantes.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez également consulter le site www.crissier.ch/crissier-officiel/services-communaux/service-jeunesse.

Le personnel du Service jeunesse et affaires sociales se tient à votre disposition et dans l'attente de collaborer avec vous et vos enfants, nous vous transmettons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Chef du Service jeunesse et affaires sociales
Nicolas Pfister

TABLE DES MATIERES

- 3-4 Transport scolaires
- 5 Activités et animations parascolaires
- 6 Santé et prévention
- 7 Devoirs accompagnés
- 8 Cantines communales
- 9 Unités d'Accueil Parascolaire (UAP)
- 10 Centre d'animation TRANSIT & activités de vacances
- 11 Travailleur Social de Proximité (TSP)
- 12 Information, prévention et sécurité
- 13 Assurance collective accidents pour écoliers & Porte d'orientation sociale
- 14 Appui scolaire externe à l'établissement

TRANSPORTS SCOLAIRES

Critères d'obtention d'un titre de transport, au 1^{er} août 2025

Sont considérés comme ayants droit :

- Les élèves des années scolaires 1 à 6 dont la distance à pied entre le domicile et le collège fréquenté est supérieure à 1 km.
- Les élèves des années scolaires 7 à 11 dont la distance à pied entre le domicile et le collège fréquenté est supérieure à 1,5 km.

Le transport des élèves dépendant de l'EVAM fait l'objet d'une organisation particulière.

1. Bus scolaires – CarPostal

Les bus scolaires desservent les arrêts Ferrage, Crésentine, Montremoën, Falaises et Plan Soleil ainsi que le collège de Chisaz pour les 5-6P, l'arrêt Noutes et le collège de l'Orée pour les élèves de 1-4P, pendant toute la durée des travaux du collège des Noutes. Les trajets sont assurés par des bus CarPostal.

Les ayants droit, au bus scolaire reçoivent tous les renseignements relatifs aux trajets, arrêts et horaires par courrier postal avant le début de l'année scolaire.

2. Transports publics lausannois (TL)

Les élèves de 1 à 6P domiciliés dans la zone non desservie par CarPostal, ainsi que ceux des classes de 7P à 11S reçoivent un abonnement TL annuel. Un courrier sera envoyé aux ayants droit, avant la rentrée scolaire, les informant de la marche à suivre pour l'obtention de leur abonnement.

3. Arrivées en cours d'année scolaire

Les familles des élèves remplissant les conditions pour l'obtention d'un titre de transport doivent en faire la demande auprès du Service jeunesse.

Service Jeunesse, ☎ 021 631 97 19, parascolaire@crissier.ch

Hotline CarPostal pour les parents, ☎ 058 386 18 68, info@carpostal.ch

Horaires des Transports Lausannois <https://www.t-l.ch/voyager/horaires/>

L'organisation des transports scolaires s'appuient sur :

1. Le règlement cantonal sur les transports scolaires RTS 400.01.14.

Celui-ci précise que les élèves se rendent à l'école par leurs propres moyens et que lorsque la distance entre le domicile et le lieu de scolarisation est supérieure à 2.5 kilomètres ou que compte tenu des caractéristiques de l'itinéraire à parcourir, il n'est pas raisonnable d'exiger d'un élève, en fonction de son âge, qu'il se rende à l'école par ses propres moyens, la Ville organise un transport. Elle peut faire utiliser les moyens de transport public à disposition.

2. Le règlement sur les transports scolaires de la Ville de Crissier du 20.02.2019

Selon ce règlement, la ville est tenue d'organiser un transport pour les élèves des années scolaires 1 à 6 et dont la distance entre le domicile et le collège fréquenté est supérieure à 1 km. Pour les élèves des années 7 à 11 et dont la distance entre le domicile et le collège fréquenté est inférieur à 2.5km, la Municipalité se réserve le droit d'organiser un transport.

Responsabilités

- Le trajet du domicile à l'arrêt du bus et retour est sous la responsabilité des parents, les enfants doivent adopter un comportement conforme à la loi sur la circulation routière.
- Le trajet en bus est de la responsabilité du transporteur qui se conforme à la loi sur la circulation routière. Les écoliers ont l'obligation de s'attacher au moyen de ceintures de sécurité. Les parents s'assurent du bon comportement de leur enfant conformément à leur responsabilité éducative.
- Le trajet de l'arrêt du bus à l'école et retour est de la responsabilité éducative des parents conformément à la loi sur la circulation routière.

Respect de la charte des transports scolaires

Le respect est une affaire de TOUTES et de TOUS, les conducteurs respectent les passagers, les élèves respectent les conducteurs, les autres passagers et le matériel.

En cas de comportement inadéquat à l'arrêt de bus ou dans le véhicule, la situation est dénoncée aux parents par l'intermédiaire du conducteur ou de l'entreprise de transport.

Selon la gravité des faits (mise en danger de la sécurité du transport), l'élève peut être exclu des transports scolaires pour une durée à déterminer au cas par cas (retrait d'abonnement d'une semaine à une année scolaire). Une plainte pénale peut également être déposée par l'entreprise mandatée (CarPostal). La Direction de l'établissement scolaire et la Municipalité sont informées.

Un élève qui se sent en danger peut à tout moment s'adresser au conducteur. Il peut aussi en parler au médiateur-CarPostal, à un médiateur de l'école, à un enseignant ou à la Direction de l'école.

Médiateur CarPostal : mediateur@capostal.ch

ACTIVITÉS ET ANIMATIONS PARASCOLAIRES

De nombreuses activités, financées par la Ville de Crissier, sont proposées aux enfants pendant l'école, en complément du programme scolaire. Animations culturelles et sportives, spectacles, visites de musées, découverte de la nature, courses d'école ou camps à la montagne.

Sport fac' (Sport scolaire facultatif)

Toutes les activités proposées au sport scolaire facultatif (SSF) sont gratuites et données par les maîtres de sport de l'établissement (ou un moniteur externe qualifié). Elles s'adressent aux élèves de la 3P à la 11S. Les cours ont généralement lieu sur la pause de midi (12h20-13h20). Chaque élève peut découvrir plusieurs activités qui durent entre 6 et 9 semaines.

Les inscriptions se font en ligne et peuvent se faire en tout temps. La date d'inscription et l'ordre de préférence des activités choisies seront déterminantes si beaucoup d'élèves sont intéressés. L'enfant qui s'inscrit s'engage à respecter ses camarades, l'adulte présent, le matériel ainsi que les locaux mis à sa disposition.

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site de l'école :

www.epscrissier.ch/parascolaire/sport-fac.

École en forêt

Le programme de l'école en forêt est établi sur 4 années scolaires, de la 1P à la 4P. Les élèves, accompagnés de leur enseignant.e et d'une animatrice professionnelle engagée par la Ville, découvrent la faune et la flore du Bois de la Chasse et à travers leurs 5 sens, ils développent curiosité, enthousiasme et respect du monde vivant. Par année scolaire, chaque classe sort 3 journées complètes au fil des saisons.

Animations culturelles et sportives

Chaque année, l'école bénéficie d'une somme allouée par la Ville destinée à financer des animations culturelles, telles que des spectacles, des concerts ou des visites de musées, des activités sportives (piscine, patinoire), ainsi que des journées hors-cadres en fin d'année scolaire qui permettent aux élèves de s'adonner à des activités sortant du cadre scolaire habituel.

Courses d'école, camps et voyages d'études

Chaque année, les élèves ont la possibilité de partir en course d'école avec leur classe. Ces sorties ont lieu généralement à la fin de l'année scolaire.

En 5P, 6P et 7P, les élèves partent en camp à la montagne aux chalet Les Alouettes à Morgins. En 8P, 9S et 10S, les élèves partent en camps de ski à Morgins ou à Leysin. En 11S, les élèves

partent en voyage d'études pour marquer la fin de leur scolarité obligatoire. Les instructions détaillées sont communiquées par circulaire aux parents des élèves concernés.

Le financement de ces sorties est assuré par la Ville de Crissier, avec une participation des parents pour les camps scolaires de CHF 16.- par jour, correspondant aux frais alimentaires. Une participation pour une éventuelle location du matériel de ski est également demandée (entre CHF 5.- et CHF 15.-). Les parents qui rencontrent des difficultés financières peuvent en informer le Service Jeunesse ou l'enseignant.e. Différentes aides financières existent en fonction de la situation et du revenu des familles.

SANTÉ ET PRÉVENTION

Les élèves de Crissier bénéficient, tout au long de leur scolarité, des prestations suivantes :

Prophylaxie dentaire - 1P à 6P

Programme de prévention qui vise à enseigner aux enfants les principes de l'hygiène bucco-dentaire.

Visites dentaires - 1P à 11S

Ces visites sont organisées chaque année et sont destinés à toutes les classes. Le dentiste effectue un contrôle diagnostic. L'éventuel traitement qui en découle est fait à titre privé, en dehors du cadre scolaire et sous la responsabilité des parents.

Prévention routière - 1P à 11S

La brigade de la prévention routière apprend les règles de la circulation aux enfants et adolescents et les rend attentifs aux dangers liés à la route.

Prévention - 8P Délinquance juvénile / image numérique / internet et réseaux sociaux.

Prévention des morsures de chiens - 3P

Organisée par des animatrices de Prévention des Accidents par Morsures (PAM Vaud).

Education sexuelle - 3P, 6P, 8P, 10S et 11S - Mandat donné par le Canton à PROFA.

Le Service d'éducation sexuelle de la Fondation PROFA dispense les cours d'éducation sexuelle chaque année auprès de plus de 50'000 élèves du canton de Vaud, dans l'enseignement obligatoire et spécialisé, ainsi qu'au sein de certaines structures de la scolarité post-obligatoire. <https://www.profa.ch/education-sexuelle/programmes>.

DEVOIRS ACCOMPAGNÉS

Les devoirs accompagnés s'adressent aux élèves scolarisés **de la 3P à 8P**. Les enfants sont pris en charge après le temps scolaire par des préposé.es formés, qui mettent en place un encadrement propice à la réalisation des devoirs. Le but est d'accompagner les élèves dans cette tâche et de les rendre le plus autonome possible. Les devoirs accompagnés ne sont toutefois pas des « devoirs assistés » ou des « leçons particulières ». Les préposés n'ont pas de charge d'enseignement et il incombe toujours aux parents de contrôler les devoirs de leur enfant.

Les devoirs accompagnés ont lieu les lundis, mardis et jeudis.

- **De 15h15 à 16h15 pour les classes de 3 à 6P**, incluant 15 minutes de récréation sous la surveillance du préposé. Les élèves ne sont pas autorisés à quitter les devoirs accompagnés avant la fin de la période sans autorisation préalable des parents ou du représentant légal.
- **Directement après la classe, pour les 7-8P**, en fonction de l'horaire de fin des cours et pour une durée de 45 minutes (de 15h30 à 16h15 ou de 16h20 à 17h05 ou de 17h05 à 17h50). Les élèves qui ont terminé leurs devoirs et non pas de révision à faire avant la fin de la période, doivent quitter les devoirs accompagnés.

Les devoirs accompagnés sont financés par la Ville. Les parents participent pour un montant forfaitaire annuel de Frs. 150.-. Les parents ne pouvant pas s'acquitter de ce montant sont priés d'en informer le Service Jeunesse ou l'enseignant. Différentes aides financières existent en fonction de la situation et du revenu des familles.

Les inscriptions se font via MonPortail uniquement : <https://crissier.monportail.ch/>.

La marche à suivre pour inscrire son enfant aux devoirs accompagnés est consultable sur le site internet de l'école <https://www.epscrissier.ch/parascolaire/devoirs-accompagnes/>.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez-vous adresser au Service Jeunesse :

☎ 021 631 97 19

parascolaire@crissier.ch

CANTINES COMMUNALES

Cantine de la Vernie

Située route de Marcolet 39, la cantine de la Vernie est réservée aux élèves **de 4P à 11S**. Elle est ouverte durant les périodes scolaires du lundi au vendredi de 11h30 à 13h45.

L'enfant qui fréquente la cantine doit faire preuve d'autonomie, être à même de respecter les règles usuelles de vie en groupe et d'avoir un comportement respectueux envers ses pairs et le personnel. Les élèves ne sont pas accompagnés durant les trajets entre l'école et la cantine. Un patrouilleur est présent pour assurer le passage du collège de Marcolet à la cantine.

Le service est effectué par des cantinières et l'encadrement des enfants par un ou des membres de l'équipe d'animation du Centre de Loisirs Transit.

La Ville assure le financement de cette prestation ; la participation du parent s'élève à CHF 9.- pour l'accueil et le repas. Les repas sont composés d'aliments variés et équilibrés qui répondent aux besoins diététiques des jeunes et adolescents. Des menus sans porc et végétariens peuvent être commandés.

Dans la limite des places disponibles, un « coin pique-nique » avec des micro-ondes est mis à disposition pour les enfants qui apportent leur propre repas (inscription obligatoire).

Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles, via MonPortail uniquement : <http://crissier.monportail.ch>.

La marche à suivre pour inscrire son enfant à la cantine est consultable sur le site internet de l'école <https://www.epscrissier.ch/parascolaire/restaurant-scolaire/>.

Réfectoire de la Romanellaz

Situé chemin de la Romanellaz 6, le réfectoire est ouvert durant les périodes scolaires le lundi, mardi, jeudi et vendredi aux élèves du collège de la Romanellaz, **de la 1P à la 4P**.

Ils peuvent bénéficier d'un repas équilibré et d'une prise en charge par du personnel qualifié durant la pause de midi. Après le repas, les enfants participent à des activités et disposent d'un coin lecture. Ils sont également accompagnés durant les trajets entre l'école et le réfectoire.

La Ville assure le financement de cette prestation ; la participation du parent s'élève à CHF 15.- par enfant, pour le repas et l'encadrement.

Les inscriptions se font directement auprès du Service jeunesse par téléphone ou par e-mail :

 021 631 97 19

parascolaire@crissier.ch

UNITÉS D'ACCUEIL PARASCOLAIRE (UAP)

Les unités d'accueil parascolaire sont composées de professionnels de l'éducation soumis à la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants). Ces accueils offrent un cadre sécurisant et adapté aux besoins de chaque enfant. Des éducateurs de l'enfance encouragent la communication, l'épanouissement personnel et l'expression des enfants. C'est également un lieu de jeux, d'échange, de découvertes et d'apprentissage qui favorise le développement physique et psychique des jeunes. Des repas équilibrés sont servis aux enfants lors de la pause de midi.

Les places sont attribuées en priorité aux familles dont les parents exercent une activité professionnelle, sont à la recherche d'un emploi et inscrit à l'ORP, ou sont en cours de formation.

Les inscriptions en liste d'attente se font directement sur le site du réseau d'accueil de jour Renens-Crissier : <https://www.reseau-aje.ch/>.

UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers)

Réservée exclusivement aux élèves **de 1P et 2P** cette structure propose un accueil 230 jours par année. Elle est ouverte **du lundi au vendredi dès 6h45 et jusqu'à 18h30**, selon l'horaire scolaire de l'enfant. Les enfants sont accompagnés sur le chemin de l'école.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 6h45 à 8h40 / 12h00 à 18h30

Mercredi : 6h45 à 14h00 / 13h30 à 18h30

La structure est fermée pour les vacances 1 semaine à Noël et 3 semaines en été.

APEMS (Accueil Pour Ecoliers en Milieu Scolaire)

Réservée aux élèves **de 3P à 6P** et, en fonction des places disponibles, aux élèves de **7P-8P**, cette structure propose un accueil durant les périodes scolaires, du lundi au vendredi de 7h . Les ouvertures hebdomadaires s'organisent selon les périodes suivantes :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h00 à 8h40 / 12h00 à 13h40 / 15h15 à 18h30

Mercredi : 7h00 à 8h40 / 12h00 à 14h00 / 14h00 à 18h30

Afin de vous permettre de mieux concilier vie familiale et professionnelle, L'APEMS de Crissier propose une offre « **APEMS+VAC** », dès 2025. Cette offre vous permet de placer votre enfant jusqu'à 4 semaines supplémentaires, durant une partie des vacances scolaires.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez-vous adresser au Service Jeunesse :

 021 631 97 19

parascolaire@crissier.ch

TRANSIT – CENTRE DE LOISIRS

L'objectif du Centre de loisirs est de favoriser chez les jeunes leurs capacités d'émancipation et d'intégration à la vie sociale et culturelle.

Accueil jeunesse

Le Centre de loisir propose un accueil pour les jeunes âgés de 10 à 18 ans. Les accueils sont libres, sans inscription, selon les horaires suivants :

- Mercredi 14h - 18h30
- Jeudi 15h - 18h30
- Vendredi 15h - 21h30
- Samedi 15h - 18h30 - *Le Transit est fermé le 1^{er} samedi du mois*

Des animateurs professionnels encadrent les jeunes et proposent des animations qui répondent à leurs attentes et besoins. Le Centre est notamment équipé d'un cybercafé, d'une table de ping-pong, d'un billard, d'un babyfoot, d'une cuisine et d'un grand écran.

En dehors des accueils du Centre, les animateurs et les jeunes organisent des manifestations et activités telles que Festicrissier, la Fête de la musique, diverses fêtes de quartiers, camps et sorties.

Ch. des Lentillières 9

 021 631 97 11

transit@crissier.ch

ACTIVITÉS DE VACANCES

Centre aérés

Deux semaines de centre aéré sont proposées par le **Centre TRANSIT** aux enfants de 6 à 12 ans. Une lors de la 2^{ème} semaine des vacances d'automne et la seconde durant la 2^{ème} semaine des vacances de printemps. Ce sont des accueils à la journée comprenant de nombreuses activités d'éveil, de sorties culturelles ou d'activités sportives. Une inscription est obligatoire.

Renseignement et inscriptions auprès du Centre TRANSIT.

Camps de vacances

Le chalet **Les Alouettes** propose des camps durant les vacances scolaires aux enfants de 6 à 16 ans. Les familles bénéficient d'un subventionnement communal.

Renseignements et inscriptions : www.alouettes-morgins.ch.

TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITE (TSP)

Le Travailleur Social de Proximité (TSP) fait partie intégrante de l'équipe professionnelle du Transit (Centre de loisirs communal). Son objectif principal consiste à identifier les problématiques vécues par les jeunes et à développer des activités et des actions qui favorisent leur intégration sociale et professionnelle.

Le TSP propose notamment un soutien individuel aux jeunes âgés de 15 à 25 ans qui sont en recherche d'emploi ou de formation. Il conseille également les parents qui rencontrent des difficultés éducatives avec leur enfant ou jeune adulte en rupture.

Le TSP est régulièrement présente dans les quartiers et fait le tour des points de vie stratégiques où les jeunes se réunissent. Il établit ainsi des liens constructifs avec les différents groupes rencontrés et développe des activités et des animations répondant à leurs besoins. Le TSP sensibilise les jeunes sur les comportements à risques et met en place des actions préventives. Le cas échéant, elle oriente les jeunes et leurs parents vers les institutions sociales régionales et cantonales.

Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser au Centre TRANSIT.

TSP ☎ 021 631 97 12

INFORMATION, PRÉVENTION ET SECURITÉ

Rappel de sécurité selon le règlement de la police de l'ouest lausannois :

Art.36 – Il est interdit aux mineurs de moins de 16 ans :

- a) De sortir le soir après 22 heures (23 heures pendant les vacances scolaires estivales). Ceux qui, pour quelque motif que ce soit ont été autorisés à rentrer seuls à une heure plus tardive doivent rejoindre immédiatement leur logement.
- b) De consommer des boissons alcoolisées.
- c) De fumer.

Reste cool, sois prudent

Parfois, les jeunes et leurs parents sont confrontés à des questions ou à des soucis, notamment en lien avec internet et les réseaux sociaux, le (cyber)harcèlement, les addictions, la vie en société ou la criminalité.

Le portail <https://sois-prudent.ch/> donne aux jeunes et à leurs parents quelques éléments de réponse à ces diverses problématiques, notamment en matière de lois, mais aussi les renvoyer vers d'autres interlocuteurs spécialisés dans chacune d'entre elles.

Flyers à télécharger, disponibles dans plusieurs langues : albanais, allemand, anglais, arabe, dari, espagnol, français, italien, portugais, serbo-croate, somali, tamoul, tigrigna, turc, ukrainien.

ASSURANCE COLLECTIVE ACCIDENTS POUR ECOLIERS

La Ville a souscrit une assurance pour les accidents qui surviennent à l'école ou durant les camps scolaires, courses d'école, ou autres activités qui se déroulent durant le temps scolaire.

Cette assurance peut rembourser les frais que la LAMAL ne prendrait pas en charge (ex. bris de lunettes, rapatriement en hélicoptère ...). Elle ne prend pas charge la franchise, ni la quote-part.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez-vous adresser aux Service Jeunesse et affaires sociales :

 021 631 97 19
parascolaire@crissier.ch

ARASOL - PORTE D'ORIENTATION SOCIALE

Les familles à revenu modeste qui auraient besoin d'une aide financière régulière ou occasionnelle peuvent s'adresser à la :

Porte d'Orientation Sociale
Av. du 14 Avril 7 – 1020 Renens

 021 316 84 00
arasol@aras.vd.ch

Sans rendez-vous
Lundi-mardi 8h30-11h30 // 14h-16h15

APPUI SCOLAIRE, EXTERNE A L'ETABLISSEMENT

Le Service d'aide à la scolarité (SAS) est une prestation du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ). Il offre un service d'appui scolaire. Le SAS exerce son activité dans tout le canton de Vaud et dispose d'un réseau d'environ 1300 répétiteurs, principalement des étudiants.

Le SAS fait l'objet d'une convention de subventionnement avec la DGEJ, la DGEP, l'OAI et la Ville de Lausanne. Il bénéficie également du soutien financier des communes de Bussigny, Cheseaux, Chexbres, Crissier, Ecublens, Gland, Le Mont, Lutry, Nyon, Préverenges, Prilly, Romanel, St-Sulpice et Vevey.

- Tarifs horaires allant de Fr. 23.- à Fr. 33.- (selon la formation et l'expérience du répétiteur, frais de déplacements inclus)
- finance d'inscription par année scolaire de 80.- pour un enfant et 20.- pour chaque enfant supplémentaire de la même fratrie.

Service d'aide à la scolarité

Chemin de Pré-Fleuri 6

1006 Lausanne

www.sas-vaud.ch

 021 613 40 40

Lundi, mercredi et jeudi : de 10h à 12h et de 13h30 à 16h

Mardi : de 13h30 à 16h